



L'Exécutif étend le code de déontologie des élus aux organismes satellites de la Ville

Le Conseil de Paris a adopté mercredi, sur proposition de Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des sociétés d'économie mixte, un vœu demandant aux dirigeants des organismes satellites de la Ville de respecter le Code de déontologie.

Mi-mai, le Conseil de Paris a adopté sur proposition de l'Exécutif un « Code de déontologie », assorti d'une déclaration d'engagement volontaire, qui établit un corpus de règles éthiques qui encadre l'exercice du mandat des conseillers de Paris. Il se fonde sur quatre principes : l'impartialité, la probité, l'assiduité et la prévention des conflits d'intérêts.

Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des sociétés d'économie mixte, a proposé mercredi au Conseil de Paris de faire valoir ce code auprès des dirigeants des organismes satellites de la Ville et de ceux dans lesquels la Ville est majoritaire au capital.

Le vœu leur demande notamment de :

- **Respecter les valeurs de probité, d'indépendance et d'exemplarité** au sens du Code de déontologie des conseillers de Paris ;
- **Limiter les frais de représentation et les frais divers**, en poursuivant les efforts de bonnes pratiques engagés sous la précédente mandature et en s'engageant à soumettre à leur Conseil d'administration ou à leur Conseil de surveillance un récapitulatif annuel de ces frais ;
- **Solliciter l'accord de leur Conseil d'administration** ou de leur Conseil de surveillance pour les déplacements et voyages que nécessitent leurs fonctions ;
- **Refuser les cadeaux ou invitations supérieures à 150 euros** ;
- **Prévenir les situations de conflits d'intérêts**, telles que définies dans le Code de déontologie, rencontrées au cours et dans l'exercice de leur mandat.

Les administrateurs sont appelés à veiller au respect de ces principes au sein desdits établissements.

La Maire de Paris adressera par ailleurs un courrier aux dirigeants des associations qui reçoivent des subventions importantes de la Ville pour les inviter à suivre également ces principes.